



Institut des
Politiques Publiques

RAPPORT IPP N° 52 - SYNTHÈSE - Septembre 2024

Évaluation de l'impact du dispositif *Fais-moi une place* sur les trajectoires professionnelles

Jérôme Poulain

Audrey Rain

Maxime Tô

A large, semi-transparent version of the IPP logo is positioned in the bottom right corner of the page. It consists of the lowercase letters 'ipp' in a dark teal font, centered within a circular frame made of two teal arcs.



L'Institut des politiques publiques (IPP) est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-Ecole d'économie de Paris (PSE) et le Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

www.ipp.eu



LES AUTEURS DU RAPPORT

Jérôme Poulain est diplômé de la *Toulouse School of Economics*, il a travaillé pour l'IPP entre 2021 et 2023 en qualité d'assistant de recherche puis d'économiste junior. Il a activement contribué à l'évaluation du projet *Fais-Moi Une Place* en exploitant les différentes bases de données administratives pour ensuite travailler sur l'évaluation causale du programme. Il est actuellement économiste à l'OFCE.

Audrey Rain est responsable du pôle "Formation - insertion" à l'IPP. Elle a consacré ses travaux de thèse à l'évaluation des programmes de formation professionnelle et aux politiques du marché du travail. Ses travaux portent sur les freins à l'entrée en formation et sur l'évaluation de différents programmes d'insertion.

Maxime Tô est responsable du pôle "Retraites" à l'IPP et chercheur associé à University College London et à l'Institute for Fiscal Studies. Il est spécialisé dans l'économie de l'éducation, l'économie du travail et dans l'évaluation quantitative des politiques publiques. Ses travaux de recherche portent entre autres sur l'analyse de l'offre de travail et sur les inégalités femmes-hommes sur le marché du travail.

REMERCIEMENTS

Ce projet a bénéficié d'une subvention dans le cadre de la 3ème édition de l'appel à projet de recherche "La formation des personnes en recherche d'emploi" lancé en juillet 2020 par la Dares, sous l'égide du comité scientifique d'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ce projet de recherche est le fruit d'un partenariat avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du département et l'association SFM-AD, expérimentatrice du dispositif *Fais-Moi Une Place* (FMUP).

Nous remercions tout particulièrement Ana Larrègle, responsable du Pôle Innovation Petite Enfance-Parentalité (PIPEP) au Conseil Départemental, pour son accompagnement tout au long de ce projet de recherche et pour ses précieux retours. Nous tenons également à remercier Sirine Al Gandouzi et Juliana Simoes, chargées de projet *Fais-Moi Une Place*, pour leurs éclairages précieux quant au contenu de l'accompagnement réalisé par le dispositif. Merci également à Céline Portero (chargée de projet Schéma départemental des services aux familles et Observation territoriale, au PIPEP) pour son aide.

Nous remercions vivement les directions du Conseil Départemental et de la CAF de Seine-Saint-Denis pour la confiance et l'intérêt portés aux travaux de l'IPP, représentées respectivement par Anne-Sophie Casteigt (directrice emploi insertion et attractivité territoriale (DEIAT) du département), Bruno Hénon (Chef du Service Emploi et Formation département) et Romain Gardelle puis Tanguy Wybo (sous-directeurs du développement territorial et du service aux allocataires de la CAF).

Nous remercions également Véronique Saint-Aubin et Raphaël Oufkir, directrice et directeur de l'association SFM-AD pour leur confiance tout au long de ce projet.

Nous remercions chaleureusement les équipes du conseil départemental et de la CAF ayant contribué à l'accès aux données par l'équipe de recherche, Gaël Potage (Responsable du Pôle Systèmes d'Informations et Etudes du département), Emilie Tudal (chargée d'études statistiques CAF), Lina Petit-Frère (Chargée de projet Animation Territoriale des Partenariats RSA) et Ambre Martin (cheffe de cabinet du directeur général CAF). Nous tenons également à remercier Anne Cheptou (Cheffe de secteur aller vers du Département) pour la qualité de son travail d'enquête auprès des bénéficiaires de *Fais-moi une Place*.

Nous remercions également l'ensemble des membres du comité de suivi pour leurs retours tout au long de ce projet : Karine Briard, Anne Bucher, Pauline Givord, Ariane Pailhe et Muriel Pucci. Merci également à Lamia Bouadi pour ses retours éclairants sur le programme *Fais-Moi Une Place*.

Merci aux équipes du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) pour leur travail d'appariement des données, ainsi qu'à Emilie Masson, juriste auprès de la DPO du CNRS pour les démarches réalisées dans le cadre de l'analyse d'impact relative à la protection des données.

SYNTHÈSE

En 2018, les françaises gagnent un salaire inférieur de 12% à celui des français, en prenant en compte les différences de temps de travail, d'âge et de catégories socioprofessionnelles¹. Différentes études à l'étranger et en France ont montré que la naissance d'un enfant est liée à un plus grand éloignement des femmes du marché du travail et à une baisse des rémunérations (Coudin et al., 2017; Kleven et al., 2019; Pora and Wilner, 2020). Cet éloignement du marché du travail s'explique en partie par la garde de l'enfant : 51% des enfants sont gardés de façon informelle en 2021 en France. Le recours à un mode de garde formel est très déterminé par la situation d'emploi des parents : 82% des enfants dont les parents travaillent sont confiés à au moins un mode d'accueil formel, contre 21% dont les deux parents sont au chômage ou inactifs (ONAPE, 2023).

En Seine-Saint-Denis, le Conseil Départemental a développé en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) le programme *Fais-Moi Une Place* (FMUP), dans l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune. Mis en place en 2018 pour une durée de trois ans, son action a été reconduite en 2022 puis en 2023.

Le dispositif permet d'accompagner les parents, des mères dans la grande majorité, dans leur recherche d'un mode de garde formel. Le public ciblé par le programme sont des mères dans une démarche d'insertion qui ne peut aboutir du fait de la nécessité de garder leur(s) enfant(s). Les bénéficiaires sont orientées par un prescripteur (association, service public de l'emploi) qui a identifié la garde d'enfant

1. <https://inegalites-femmes-hommes.ipp.eu/>.

comme un frein dans le projet d'insertion de la personne. Une fois mis en relation, l'équipe de *Fais-Moi Une Place* réalise un travail important d'information auprès des familles, concernant les modes de garde existants et les aides mobilisables. L'association met principalement en relation les familles avec des assistantes maternelles, qui peuvent répondre plus facilement à un besoin non anticipé et s'adaptent à des horaires de travail atypiques. Le travail de terrain de l'équipe de FMUP leur permet d'avoir une connaissance fine des disponibilités des assistantes maternelles sur le territoire et donc de répondre relativement rapidement aux demandes émises par les familles. FMUP accompagne également les assistantes maternelles dans les démarches à réaliser. **Le programme *Fais-Moi Une Place* agit ainsi comme une véritable plateforme entre l'offre et la demande de mode de garde.** Entre 2018 et 2021, le dispositif a permis de traiter plus de 800 demandes.

Le développement de ce programme en Seine-Saint-Denis s'inscrit dans un contexte marqué par un taux d'emploi des femmes significativement plus faible dans ce département par rapport au reste du pays. Dans le même temps, l'offre de mode de garde proposée en Seine-Saint-Denis est la plus faible de France métropolitaine : pour 100 enfants, 31 pouvaient être accueillis en 2019 sur le département, contre 60 en moyenne en France. Malgré ce taux de couverture assez limité, le taux d'occupation des crèches est particulièrement faible en Seine-Saint-Denis, de l'ordre de 55%². La faiblesse du taux de recours peut en partie s'expliquer par un manque de main d'œuvre : des crèches refusent des demandes car elles sont en sous-effectifs. L'équipe de *Fais-Moi Une Place* ne traite pas ce problème, en revanche elle échange avec les crèches pour favoriser l'accueil d'enfants dont les parents sont au chômage ou inactifs ; en général ces derniers ne sont pas prioritaires pour obtenir une place en crèche. Le travail de la structure sur le non-recours porte également sur la demande de mode de garde : certaines familles n'ont pas recours à un mode de

2. Ce chiffre concerne l'ensemble des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui incluent les crèches, micro-crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants ou établissements réalisant du multi-accueil.

garde formel à cause d'une mauvaise connaissance des dispositifs existants et des coûts administratifs importants. L'objectif du dispositif de *Fais-Moi Une Place* est notamment de limiter ces barrières institutionnelles et informationnelles.

L'évaluation de l'impact du dispositif entre 2018 et 2022 repose sur l'exploitation de plusieurs bases de données. Premièrement, l'exploitation des données de gestion du dispositif *Fais-Moi Une Place* sur la période 2018-2021 nous permet de caractériser les bénéficiaires du dispositif. Dans 55% des cas la personne accompagnée est une mère élevant seule son enfant ; par ailleurs la plus large partie du public de FMUP est bénéficiaire du RSA (46%) ou demandeur d'emploi (9%). Ensuite, pour mesurer l'impact causal de *Fais-Moi Une Place* sur les trajectoires de formation et d'emploi des bénéficiaires, **nous exploitons un appariement entre les données ForcE³ et les données de gestion de la CAF de Seine-Saint-Denis. Cette base est ensuite appariée aux données FMUP.** Le premier indicateur d'intérêt étudié est le recours à une aide de la CAF pour embaucher une assistante maternelle, le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) ; il s'agit d'un effet direct de *Fais-Moi Une Place* sur l'accès à une offre de garde proposée par une assistante maternelle. Les données ForcE nous permettent ensuite de caractériser la trajectoire professionnelle des bénéficiaires en mesurant une probabilité d'entrer en formation, de participer à un programme de mission locale ou d'entrer en emploi.

Une première étape de l'analyse consiste à comparer les trajectoires des mères⁴ bénéficiaires de *Fais-Moi Une Place* à des mères similaires résidant dans les EPT où le programme n'a pas été mis en place. Cette méthode d'*event-study* met en lumière le fait que **les bénéficiaires de FMUP sont plus souvent en emploi dans le secteur privé suite à leur entrée dans le programme par rapport à des mères comparables sur la même période.** Cette hausse s'accompagne d'un recours accru au

3. Le dispositif ForcE est un dispositif permanent de croisement des bases statistiques sur la FORMation, sur le Chômage et l'Emploi, mis en place par la Dares en 2020 (voir <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/enquete-source/dispositif-force>).

4. La très grande majorité des parents accompagnés sont des mères ; nous faisons donc uniquement référence à des femmes et des mères.

complément mode de garde et d'une entrée plus fréquente en formation. Un biais de sélection peut néanmoins influencer cette évolution positive, si les bénéficiaires du programme *Fais-Moi Une Place* présentent des caractéristiques non-observées qui seraient associées à une meilleure insertion sur le marché du travail par rapport aux mères considérées comme similaires dans les autres EPT. Par exemple, la participation de ces femmes au dispositif *Fais-Moi Une Place* pourraient refléter une plus grande proximité du marché du travail, qui ne serait pas mesurable sur la base des caractéristiques observées. L'effet mesuré peut donc s'apparenter à une "borne haute" de l'effet du programme *Fais-Moi Une Place* sur les trajectoires des bénéficiaires.

Nous mobilisons donc la méthode de différence-de-différences afin de limiter ce potentiel biais de sélection : plutôt que de restreindre le groupe de traitement aux bénéficiaires du programme *Fais-Moi Une Place*, nous incluons l'ensemble des mères résidant dans l'EPT Plaine Commune, donc potentiellement éligibles à FMUP. Nous les comparons à celles résidant dans les autres EPT, où le programme *Fais-Moi Une Place* n'est pas accessible. Ces deux groupes sont comparés avant et après mai 2018, date à laquelle le dispositif est mis en place dans l'EPT Plaine Commune. Cette approche permet de contourner le biais de sélection mentionné précédemment mais présente l'inconvénient de diluer potentiellement l'effet véritable du dispositif sur les trajectoires des mères, ce qui nous mène à mesurer une "borne basse" de l'impact du programme. En exploitant cette stratégie nous montrons que **les mères résidant dans l'EPT Plaine Commune dont l'enfant a moins d'un an sont plus souvent en emploi après la création de *Fais-Moi Une Place* par rapport aux mères résidant dans les autres EPT du département**, ce que nous interprétons comme un impact positif du programme. Cet impact est principalement tiré par les mères dont il s'agit du premier enfant, les mères non-bénéficiaires du RSA et en couple, autrement dit les mères relativement peu isolées par rapport à l'ensemble de la population considérée. En revanche nous ne mesurons aucun effet

significatif de l'impact de résider dans l'EPT Plaine Commune pour ces mères sur le recours au complément mode de garde, ce qui peut s'expliquer par le fait que les assistantes maternelles ne constituent pas le seul mode de garde proposé par *Fais-Moi Une Place*. Aucun effet du programme n'est détecté sur l'accès à la formation. De façon générale *Fais-Moi Une Place* semble améliorer les trajectoires d'emploi des mères les moins éloignées du marché du travail. A l'inverse, les solutions proposées par le dispositif pourraient ne pas correspondre aux mères les plus isolées.

Ces résultats portent sur les mères résidant en Seine-Saint-Denis, qui est l'un des départements les plus pauvres de France. Une certaine prudence s'impose donc pour généraliser ces conclusions à l'ensemble des mères résidant dans le pays. Par ailleurs, il faut rappeler que les femmes incluses dans l'échantillon sont celles qui sont identifiées à la fois dans les données CAF et les données ForCE, mais il est difficile de définir dans quel sens le biais de sélection lié à cette restriction peut jouer.